COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Réglementation des établissements recevant du public (ERP) mais aussi mise en accessibilité des établissements publics pour les personnes en situation de handicap, sont les missions principales de ces commissions communales.

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ DES ERP (ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC)

Rappel des principaux points de la réglementation contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de 5e catégorie sans locaux à sommeil.

- Rappel des principaux points de règlementation contre les riques incendie et panique

ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC AYANT DÉCLARÉS ÊTRE ACCESSIBLES

Consultez et téléchargez la liste des établissements accessibles aux personnes en situation de handicap.

- Liste d'attestation d'accessibilité

MODÈLE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP).

- Notice accessibilite complète
- Notice accessibilité simplifiée
- Notice descriptive de sécurité

COMMISSION COMMUNALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Hôtel de Ville, Cours Masséna, CS 82 205
06605 Antibes cedex

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

04 97 21 42 80

04 97 21 42 69

HÔTEL DE VILLE
D'ANTIBES - JUAN-LES-PINS
24 Cours Masséna,
06600 Antibes